

Conférence sur les

# PARTENARIATS D'AFFAIRES avec les COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

*Une réunion des différentes parties prenantes sur comment réussir les ententes et partenariats entre les communautés et entreprises autochtones et les promoteurs dans un environnement d'affaires post-Tsilhqot'in*

Les 10 et 11 février 2015 • Hôtel Hyatt Regency • Montréal

Stratégies et conseils pratiques pour initier des partenariats, les structurer et les mettre en œuvre avec succès :

- Le processus de consultation à la lumière de *Tsilhqot'in*
- Négocier et rédiger des ententes de partenariats et s'assurer qu'ils réussissent à long terme
- Ce que les promoteurs, communautés et entreprises autochtones devront connaître pour faciliter le processus
- Le développement pétrolier : quels types de partenariat sont ou seront envisagés avec les communautés autochtones
- Impact de la décision *Tsilhqot'in* sur le financement de projets
- Maximiser les retombées de vos partenariats
- Établir des modèles de communication et de suivi efficaces
- Et plus!

## Profitez de notre ATELIER DE TRAVAIL STRATÉGIQUE

Comment négocier et rédiger des ententes de partenariat autochtones / non-autochtones dans l'environnement juridique, politique et social actuel

Perspectives de l'industrie,  
des communautés autochtones  
et du gouvernement

Mouvement Desjardins

Focus Graphite

Chef des Pekuakamiulnuatsh

Tata Steel Minerals Canada

SNC-Lavalin

Hydro-Québec

Secrétariat aux affaires autochtones

Canadian Council for Aboriginal Business

Grand Council of the Crees

(Eeyou Istchee)

Affaires autochtones et Développement  
du Nord Canada

L'Institut Canadien fera reconnaître cette conférence par le Barreau du Québec.

Avis aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs*. Pour plus d'information : <http://formationcontinue.oiq.qc.ca/>

Avec l'appui de :

SECRETARIAT AUX  
ALLIANCES ECONOMIQUES  
NATION CRIE  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

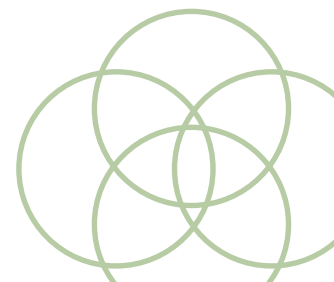


SECRETARIAT TO  
THE CREE NATION  
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ECONOMIC ALLIANCE

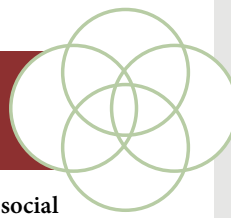


Réservez au 1-877-246-4832

[www.InstitutCanadien.com/PartenariatsAutochtones](http://www.InstitutCanadien.com/PartenariatsAutochtones)



# Les partenariats d'affaires avec les communautés autochtones post-*Tsilhqot'in*



Assurez-vous d'être à jour sur l'impact pratique, juridique, économique et social de la décision récente de la Cour suprême du Canada, *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* sur vos partenariats d'affaires avec les communautés autochtones au Québec.

***Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* impose-t-elle un devoir de consultation ou d'accommodement plus strict?**

**La décision freine-t-elle les projets de développement au Québec?**

**Dans quelles situations l'obtention du consentement d'une communauté autochtone est-il exigé?**

**Lorsque le titre est établi, qu'arrive-t-il avec les projets déjà en cours?**

**L'approbation deviendra-t-elle plus compliquée?**

**Quelles sont les attentes des parties dorénavant?**

**Comment la décision se traduira-t-elle dans le cadre des négociations futures?**

**Quelles sont les différentes approches que les parties devront adopter?**

**Comment les entreprises et industries impliquées devront-elles être sensibilisées?**

Pour répondre à ces questions, pour vous aider à naviguer à travers les complexités créées par cette décision et pour vous aider à vous assurer que les plans de développement de toutes les parties avancent en tenant compte des besoins culturels, sociaux, financiers, économiques et d'affaires de l'un et l'autre, l'Institut Canadien est fier de vous présenter sa Conférence sur les partenariats d'affaires avec les communautés autochtones qui aura lieu les 10 et 11 février 2015.

Un groupe d'experts en partenariats provenant de Borden Ladner Gervais • Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee) • Mouvement Desjardins • SNC-Lavalin • Tata Steel Canada • Lavery de Billy • Hydro-Québec • Affaires autochtones et Développement du Nord Canada • Norton Rose Fulbright Canada • Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean • Dionne Schulze • Focus Graphite • Gowling Lafleur Henderson • Secrétariat aux affaires autochtones • Canadian Council for Aboriginal Business • McCarthy Tétrault • Cain Lamarre Casgrain Wells • partageront leurs meilleurs conseils pour :

- Bien se préparer pour conclure des partenariats d'affaires avec les communautés et entreprises autochtones et s'assurer qu'ils réussissent à long terme
- Comprendre ce que la décision *Tsilhqot'in* signifie pour les relations d'affaires entre l'industrie, les communautés autochtones et le gouvernement
- Savoir ce que vous devez considérer et inclure dans vos ententes à la lumière de la décision
- Le jugement modifiera-t-il la façon dont les négociations et les ententes se font?
- S'assurer que votre processus de négociation facilite une approche partenariale reposant sur l'engagement mutuel, l'atteinte d'objectifs bien définis et une vision à long terme pour éviter des erreurs coûteuses
- Renforcer vos efforts pour vous assurer que votre consultation est conforme
- Le rôle et l'impact de la gouvernance sur la négociation de partenariats
- Le développement pétrolier : quelles sont les formes de partenariats qui pourront être envisagées avec les communautés autochtones
- Et plus!

Ne manquez pas cet événement unique rassemblant le secteur privé, public et les communautés et professionnels autochtones. Réservez votre place dès aujourd'hui en composant le 1-877-246-4832 ou en visitant notre site Internet

[www.InstitutCanadien.com/PartenariatsAutochtones](http://www.InstitutCanadien.com/PartenariatsAutochtones)

Inscrivez-vous aussi à notre atelier de travail :  
Comment négocier et rédiger des ententes de partenariat autochtones/non-autochtones dans l'environnement juridique, politique et social actuel

## Une conférence incontournable pour tous les :

- Communautés autochtones
  - Chefs, administrateurs et membres
  - Directeurs / Analystes financiers du conseil
  - Négociateurs
  - Gérants de bande
  - Directeurs généraux
  - Directeurs, Relations avec le Québec
- Sociétés de développement économique
  - Directeurs, Administration
  - Directeurs généraux
  - Agents de développement
  - Directeurs / Responsables, Relations avec les autochtones
- Entreprises publiques, privées et parapubliques
  - Présidents directeurs généraux
  - Vice-présidents / Directeurs finance
  - Vice-présidents / Directeurs / Agents, Développement des affaires
  - Conseillers juridiques
  - Directeurs / Conseillers, Relations avec les autochtones
- Firmes de gestion / Consultants
  - Directeurs généraux
  - Vice-présidents
  - Directeurs / Responsables, Développement des affaires
- Avocats pratiquant dans les domaines suivants :
  - Droit autochtone
  - Droit minier
  - Droit de l'énergie et des ressources naturelles
  - Développement nordique / Plan Nord
  - Droit de l'environnement
  - Droit de la construction
  - Droit forestier
  - Droit constitutionnel
- Fonction publique municipale, provinciale et fédérale
  - Négociateurs et conseillers aux négociations
  - Coordonnateurs et conseillers aux affaires autochtones
  - Conseillers juridiques
  - Directeurs, gestionnaires affaires autochtones
- Institutions financières
  - Directeurs, Comptes majeurs, Premières Nations
  - Directeurs / Vice-présidents, Marché autochtone
  - Directeurs, Développement des affaires
  - Conseillers, Gestion des risques

## Opportunités de commandites et d'expositions

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus de renseignements, veuillez contacter Daniel Gellman au 1-877-927-0718 poste 7389 ou par courriel à [D.Gellman@InstitutCanadien.com](mailto:D.Gellman@InstitutCanadien.com).

AVEC L'APPUI DE :

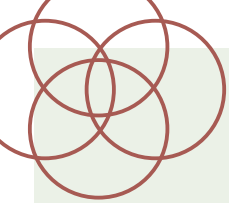


Le Secrétariat a pour mission de développer des alliances économiques entre les Cris et la région de l'Abitibi-Témiscamingue, Lebel-sur-Quévillon et Matagami dans l'esprit du respect mutuel et de la collaboration, afin de permettre un développement économique harmonieux entre les régions. [www.creenation-at.com](http://www.creenation-at.com)



Pour recevoir des offres spéciales et des mises-à-jour de nos programmes, veuillez vous abonner à notre liste de distribution ici : [www.institutcanadien.com/listededistribution](http://www.institutcanadien.com/listededistribution)

Réservez au 1-877-246-4832 ou sur [www.InstitutCanadien.com/PartenariatsAutochtones](http://www.InstitutCanadien.com/PartenariatsAutochtones)



**Lundi • 9 février 2015**  
**ATELIER DE TRAVAIL STRATÉGIQUE**  
 13h30 à 17h00 (*Inscriptions à 13h00*)

Comment négocier et rédiger des ententes de partenariat autochtones / non-autochtones dans l'environnement juridique, politique et social actuel (*Structuring Aboriginal / Non-Aboriginal Partnership Agreements in the Present Legal, Political and Social Context*)



**Elisabeth Patterson**  
 Avocate et associée, Dionne Schulze s.e.n.c.

*Le développement économique au Québec se déroule souvent sur des territoires autochtones, ou à proximité. De plus en plus d'entreprises québécoises souhaitent conclure des partenariats d'affaires avec des individus et des corporations autochtones. Comment bien se préparer pour conclure de tels partenariats, et comment s'assurer qu'ils réussissent à long terme? Cet atelier interactif comprenant des discussions et des exercices concrets vous donnera les bons outils pour négocier et rédiger des ententes de partenariats entre communautés autochtones et entreprises non-autochtones. Le contenu inclut :*

- Introduction à l'environnement juridique, politique et social des partenaires autochtones
- Tenir compte de la réalité juridique et financière des parties
- Les types de partenariat :
  - Les co-entreprises; les sociétés; les compagnies
- Identifier et préciser les attentes des parties en fonction du projet
- Les bases d'un réel partenariat durable
- Les modalités particulières des partenariats reliées aux projets visés
- Les droits et obligations de chacun
- Définir les responsabilités de chacun dans la gestion quotidienne
- L'importance de créer une entité « autochtone » pour certains appels d'offres
- Évaluation des critères (variables) pour que l'entité conjointe soit « autochtone »
- La dimension fiscale
- Le contenu des ententes et les clauses qui devraient s'y retrouver
- Les défis pratiques

**Mardi • 10 février 2015**



7h30 Inscriptions et café servi

8h30 **Allocution d'ouverture du président de la première journée**



**Nadir André**  
 Associé, **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.**

8h45 **Le contexte juridique, social et économique dans le cadre des partenariats d'affaires entre les communautés autochtones et l'industrie (*Legal, Social & Economic Context of Partnerships With Aboriginal Communities*)**

**Animateur**



**Nadir André**  
 Associé, **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.**

**Panelistes**



**Christian Rock**  
 Directeur principal, comptes majeurs, marché Plan Nord et Inuits,  
**Mouvement Desjardins**

**Ken Rock, LL.B. MBA**  
 Directeur des Affaires Juridiques, **Focus Graphite**

10h15 Pause-café et réseautage

10h30 **Jurisprudence récente en droit autochtone : considérations pour l'industrie, le gouvernement et les communautés autochtones (*Impact of Recent Decisions on Partnerships*)**

**Jean-Sébastien Clément**  
 Associé, **Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

- Revue des décisions *Tsilhqot'in*, *Grassy Narrows*, *Makivik* et autres
- Applications pratiques des décisions récentes
- Les décisions à venir

12h00 Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers

13h00 **Ce que les entreprises doivent savoir sur la notion de consentement (*What Industry Needs to Know About Consent*)**



**Rosalie Vendette, B.A.A.**  
 Conseillère principale, Investissement socialement responsable  
**Mouvement Desjardins**

*De plus en plus d'investisseurs intègrent les considérations environnementales, sociales et de gouvernance à l'évaluation des entreprises comprises dans leur univers de placement. Cette nouvelle approche en finance, appelée investissement socialement responsable, s'intéresse aux meilleures pratiques en matière de relations avec les communautés autochtones et fait la promotion du Consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations (CLPÉ).*

- Mise en contexte : Qu'est-ce que l'investissement socialement responsable
- Qu'est-ce que le Consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations (CLPÉ)
- Historique du CLPÉ
- Défis du CLPÉ dans un contexte canadien
- Études de cas
- Pourquoi le CLPÉ et les investisseurs ?

*L'intervention de Mme Vendette s'appuiera sur un rapport publié par le Conseil principal de la forêt boréale, dont Desjardins est membre, intitulé *Le consentement libre, préalable et éclairé au Canada – Résumé des principaux enjeux, des leçons apprises et des études de cas visant à fournir des orientations pratiques aux exploitants des ressources et aux communautés autochtones.**

14h00 **Faire des affaires dans un environnement d'affaires post-*Tsilhqot'in* : les attentes des parties (*Conducting Business in a Post-Tsilhqot'in Environment*)**



**Gilbert Dominique**  
 Chef des **Pekuakamiulnuatsh**

**La prise en compte du titre autochtone dans l'environnement d'affaires post-*Tsilhqot'in***

*À la suite du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Tsilhqot'in*, plusieurs se demandent quels seront ses impacts sur le développement de projets sur le territoire. La question de la prise en compte des droits ancestraux, y compris le titre autochtone, est un enjeu présent depuis longtemps pour plusieurs communautés des Premières Nations. Le chef Gilbert Dominique parlera des expériences concrètes qu'il a vécu à ce sujet dans le cadre des relations d'affaire et de partenariat avec les gouvernements et les promoteurs et des perspectives qui se dessinent.*

- Les grands enjeux à considérer en regard du développement (l'environnement, le mode de vie, l'économie)
- Interprétation du jugement *Tsilhqot'in*
- Les obligations des gouvernements suite au jugement *Tsilhqot'in*
- Le type de partenariat à établir entre l'industrie et les Premières Nations
- Les applications du titre autochtone dans la réalité des projets de développement



**Armand Mackenzie**  
 Senior Director, Government and Stakeholders Relations  
**Tata Steel Minerals Canada Limited**



Edith Garneau

Directrice principale, Responsabilité sociale et Peuples autochtones  
SNC-Lavalin

- Comment les parties vont se positionner?
- Comment devraient se positionner les parties?
- Ce que les entreprises devront connaître pour faciliter non seulement les ententes avec les communautés autochtones (culturel, traditionnel, économique et financier), mais aussi leur engagement tout au long d'un projet du début à la fin
- Synergies à développer
- Stratégies pour surmonter les défis et impondérables pouvant ralentir ou faire échouer vos négociations
- *An insider's view on implementing agreements between Indigenous Peoples and extractive industries*

\* La présentation d'Armand Mackenzie sera faite en anglais.

15h30 Pause-café et réseautage

15h45 Réussir vos ententes post-Tsilhqot'in  
(Agreements post-Tsilhqot'in)



Nadir André

Associé, **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.**

- Le contenu des ententes, ERA et autres, suite à la décision *Tsilhqot'in*
- Impact sur les ententes en cours : devront-elles/pourront-elles être modifiées? Si oui, de quelle façon?
- Enjeux à considérer suite au jugement
- Défis à venir et approches pour les surmonter
- Impact sur les litiges en cours et à venir
- Plan Nord 2.0 et les ententes post-*Tsilhqot'in*
- S'assurer que ce qui est négocié peut être implanté

17h00 Récapitulatif de la journée et ajournement de la conférence

Mercredi • 11 février 2015



8h00 Café servi

8h30 Allocution d'ouverture du président de la deuxième journée



Pierre-Christian Labeau

Associé, **Norton Rose Fulbright Canada, S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

8h45 La place de la consultation suite à la décision  
*Tsilhqot'in* (Update on Consultation)



Jules Brière

Associé, **LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L. • AVOCATS**

René Bourassa

Avocat, Affaires juridiques, **Hydro-Québec**



Élise Poisson

Associée, **LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L. • AVOCATS**

- Tendances jurisprudentielles qui ont un impact sur le processus de consultation : le processus changera-t-il à la lumière de la décision *Tsilhqot'in*?
  - Clarification de la pensée de la CSC
    - Spectre des droits
    - Test de justification
    - Droit revendiqué vs droit prouvé
    - Réconciliation des intérêts respectifs
    - L'applicabilité des lois provinciales de caractère général
    - Mesures de compensation
  - Plus grande ouverture : nations nomades et semi-nomades

- Rencontrer les exigences de la consultation : rôles et responsabilités des entreprises, du gouvernement et des communautés autochtones
  - Entreprises : vigilance
    - Atteinte minimale : nécessité de bien documenter son dossier
    - Cibler les Premières Nations d'intérêt et convenir d'un cadre d'échange et ce, bien en amont d'un projet et selon l'envergure du projet envisagé
  - Gouvernement : proactivité
    - Poursuivre les recherches historiques et négocier des traités
    - Ne pas attendre un projet pour interpellier les PN qui ont déjà des revendications crédibles de titre aborigène et tenter d'établir, à tout le moins, un protocole de consultation, ce qui pourrait procurer une certaine assurance de paix juridique aux entreprises
    - Se positionner dès le départ sur la justification d'un projet dans le sens prévu dans l'arrêt *Tsilhqot'in*
    - Prendre le leadership de la consultation et anticiper les enjeux extrinsèques à un projet suscités par une revendication crédible d'un titre aborigène
  - Communautés autochtones : approche stratégique
    - Envisager les nouveaux projets comme des opportunités permettant le développement de la communauté
- Surmonter les défis actuels
  - Libéralisation des règles de preuve et de procédures
    - Bonification de la preuve en cours de procédures
    - Assouplissement dans l'application des critères pour démontrer l'existence d'un titre

10h15 Pause-café et réseautage

10h30 Le rôle distinct mais complémentaire des gouvernements et des promoteurs auprès des communautés autochtones dans le développement de projets de mise en valeur des ressources naturelles (*Role of Government In Contributing to the Development of Partnerships*)

Patrick Brunelle

Directeur, Direction des négociations et de la consultation,  
Secrétariat aux affaires autochtones, **Ministère du Conseil exécutif**

*L'évolution récente de la jurisprudence au regard des droits ancestraux a grandement influencé les processus d'approbation des projets de mise en valeur des ressources naturelles. Tant les gouvernements que les promoteurs ont dû adapter leurs pratiques pour tenir compte de ce contexte qui continue d'évoluer rapidement. Des efforts importants sont déployés pour mener à bien des projets en respect des attentes des différentes parties impliquées. Des défis colossaux sont cependant rencontrés, mais des pistes intéressantes méritent d'être explorées en partenariat.*

- L'obligation de consulter et d'accommoder au Québec : quelques repères
- Le rôle du gouvernement, des promoteurs et des communautés autochtones
- Enjeux et perspectives
- Des exemples de meilleures pratiques

Sheilagh Murphy

Sous-ministre adjointe,  
Secteur des terres et du développement économique,  
**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada**

Accélérer le changement grâce aux partenariats d'affaires

*Mme Murphy donnera un aperçu des nombreuses mesures que prend le gouvernement fédéral pour appuyer, directement ou indirectement, la participation des entreprises autochtones dans des secteurs présentant un potentiel élevé de ressources tels que les suivants : accroître la confiance grâce à un dialogue constructif, favoriser l'inclusion des entreprises, promouvoir la réconciliation au moyen de la participation et de la consultation, simplifier les processus réglementaires et faciliter l'accès au capital. Les gouvernements, l'industrie et les collectivités autochtones ont tous un rôle essentiel, mais complémentaire, à jouer dans le soutien, sous toutes réserves, des droits ancestraux et issus de traités et l'établissement de partenariats avec l'industrie et les entreprises autochtones dans le secteur des ressources naturelles.*

11h30 **La création du Grand Conseil des Cris et la nouvelle gouvernance : impact sur la négociation des partenariats entre l'industrie et le gouvernement (Grand Council of the Crees and Governance: Impact on Partnerships Between Aboriginal Communities, Industry and Government)**



Dr. Matthew Coon Come  
Grand Chief, **Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)**

\* La présentation du Dr. Matthew Coon Come sera faite en anglais.

12h30 Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers

13h15 **Allocution spéciale Succès d'un partenariat interrégional avec la Nation Crie, le SAENCAT : son importance et ses retombées**



Drs. Ted Moses O.Q.  
Président  
Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie  
Abitibi-Témiscamingue

13h45 **Le développement pétrolier : quels types de partenariat sont ou seront envisagés avec les communautés autochtones (Petroleum Development: What Types Of Partnerships are Being Considered)**



JP Gladu MBA, B.Sc.F.  
President & CEO, **Canadian Council for Aboriginal Business**



Marc-Alexandre Hudon  
Associé, **McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

- Quelle est l'acceptabilité sociale nécessaire pour cette nouvelle ressource à développer?
- Les enjeux liés au développement pétrolier et les défis qui en découlent dans l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones
- Modèles de partenariats et de co-entreprises avec les autochtones dans le secteur pétrolier
- Les facteurs-clés de succès pour la mise-en-œuvre de partenariats efficaces avec les communautés autochtones

\* La présentation de JP Gladu sera faite en anglais.

15h00 Pause-café et réseautage

15h15 **Impact de la décision Tsilhqot'in sur le financement de projets (Impact of Case Law on Project Financing)**



Vassilis Fafalis  
Associé, **Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L./AVOCATS**

- Le rôle du financement suite à la décision Tsilhqot'in : titre vs. occupation
- Principaux défis et enjeux au niveau du financement des projets
- Implications de la décision Tsilhqot'in sur les garanties consenties aux prêteurs et autres intervenants financiers
- La nouvelle réalité de la consultation post Tsilhqot'in et impacts sur la vérification diligente pré-investissement pour les prêteurs et autres intervenants financiers
- Conditions de succès pour les investisseurs et les exploitants
- Structure financière pour faciliter les investissements financiers de la part des communautés autochtones

16h30 Récapitulatif de la journée et mot de clôture du président de la journée

© L'Institut Canadien 2014

Inscrivez-vous par téléphone, par courriel, en ligne ou remplissez et retournez le formulaire ci-dessous :

**1 OUI !** Veuillez m'inscrire à la Conférence sur les **PARTENARIATS D'AFFAIRES** avec les **COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

FRAIS PAR PARTICIPANT	ÉCONOMISEZ 200 \$ Inscription et paiement avant le 2 janvier 2015	
Inscription et paiement après le 2 janvier 2015		
TOUS LES PRIX SONT ASSUJETTIS AUX TAXES APPLICABLES (TVQ/TPS)		
<input type="checkbox"/> Formation (sur place)	2005 \$	2205 \$
<input type="checkbox"/> Formation et Atelier	2510 \$	2710 \$
<input type="checkbox"/> Webdiffusion en direct (la formation seulement)	1495 \$	
PRIX PRÉFÉRENTIEL POUR LES EMPLOYÉS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**		
<input type="checkbox"/> Formation (sur place)	1605 \$	1805 \$
<input type="checkbox"/> Formation et Atelier	2110 \$	2310 \$
<input type="checkbox"/> Webdiffusion en direct (la formation seulement)	1095 \$	
Je désire la traduction simultanée/ I would like simultaneous translation: <input type="checkbox"/> Français à l'anglais/French to English <input type="checkbox"/> Anglais au français/English to French		
Un hyperlien avec accès à tout le matériel de la formation (textes/présentations) est inclus dans les frais d'inscription des participants		
<input type="checkbox"/> Merci d'inclure une copie des documents* de la formation <input type="checkbox"/> CARTABLE ou <input type="checkbox"/> CD-ROM pour la somme de 295 \$ + 22,95 \$ de frais de transport (+ taxes en vigueur)		
*Imprimés et transmis dans un délai de 4 semaines suivant la formation		
<input type="checkbox"/> Je ne peux pas assister, mais je souhaite recevoir plus d'information sur l'achat d'une copie des documents de la formation		

\*\* Le prix préférentiel pour les employés des communautés autochtones ne peut pas être combiné avec d'autres offres.

**2 Renseignements Professionnels**

NOM DE LA PERSONNE \_\_\_\_\_ FONCTION \_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ / ÉTUDE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE ( ) - \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR ( ) - \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

TYPE D'ENTREPRISE \_\_\_\_\_ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE \_\_\_\_\_

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION / FONCTION \_\_\_\_\_

**3 Paiement**

SVP facturer  VISA  MasterCard  AMEX  DISCOVER CARD

NUMÉRO \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_

TITULAIRE DE CARTE \_\_\_\_\_

Ci-joint mon chèque de \_\_\_\_\_ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de **L'Institut Canadien**  
(No de TPS - 84221 1153 RT0001) (No de TVQ - 1213679577) PBN# 106361728PG000

Virement bancaire (\$CAD) :

Merci de préciser le nom du (des) participant(s) et le code de la formation 272L15 comme référence.  
Bénéficiaire : **L'Institut Canadien**  
Nom de la banque : HSBC / Compte n° 055319-001  
Adresse : 150 Bloor St., suite M100, Toronto (ON)  
BIC : HKBCCAT / Transit n° 10362 / Banque n° 016

CODE DE LA FORMATION : 272L15-MTL

#### DÉTAILS ADMINISTRATIFS

LIEU : Hôtel Hyatt Regency  
ADRESSE : 1255 Jeanne-Mance, Montréal, QC  
TEL.: (514) 982-1234

#### Réervations des chambres

Pour faire une réservation à l'Hôtel Hyatt Regency, appelez le 1-800-361-8234 ou visitez le site web du Hyatt Regency pour réserver par Internet. Veuillez demander pour le meilleur tarif disponible au moment de votre réservation.

#### Frais d'inscription

La formation, le matériel, les pause-café, les diners et les rafraîchissements sont inclus dans les frais d'inscription.

#### Politique de paiement

Le paiement devra être reçu au complet avant la date de la formation. Toutes les réductions s'appliquent au tarif de la formation uniquement (à l'exclusion de tout supplément), ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et sont applicables dans leur intégralité lors de la commande. Les réductions de groupes sont disponibles pour les employés d'une même organisation.

#### Politique en cas d'annulation et de remboursement

Pour toute annulation, veuillez faire parvenir un avis écrit au plus tard dix (10) jours précédant la date de la formation. Une note de crédit vous sera alors émise. À noter, que les frais d'inscription sont remboursables, déduction faite des frais d'administration de 25%. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé après ce délai. Aucun préavis n'est nécessaire au remplacement d'un participant. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler un cours si jugé nécessaire, auquel cas, sera remboursée l'intégralité des frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour tout changement de date ou de contenu du programme. **L'Institut Canadien** se réserve le droit d'annuler tout programme jugé nécessaire, et dans ce cas, fournira un remboursement intégral de frais d'inscription, mais ne sera pas responsable pour les billets d'avion, hôtel et autres frais engagés par les inscrits. **L'Institut Canadien** n'assurera aucune responsabilité pour tout changement de date, du lieu, des conférenciers ou de contenu du programme.

#### Informations erronées sur la liste d'envoi

Si vous souhaitez modifier les informations vous concernant, envoyez-nous le verso de la brochure par télécopie au 1-877-927-1563 ou par courriel à data@institutcanadien.com.



Pour les réductions de groupes et les tarifs d'industrie, contactez nous au 1-877-246-4832

Conférence sur les

# PARTENARIATS D'AFFAIRES avec les COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

*Une réunion des différentes parties prenantes sur comment réussir les ententes et partenariats entre les communautés et entreprises autochtones et les promoteurs dans un environnement d'affaires post-Tsilhqot'in*

Les 10 et 11 février 2015 • Hôtel Hyatt Regency • Montréal



Votre code de service prioritaire

272L15.INH

Voici ce que nos participants ont aimé de nos conférences sur les  
*Partenariats d'affaires entre les communautés autochtones et l'industrie :*

*[J'ai aimé]*

« L'expérience des conférenciers »

« La diversité des conférenciers, exemples pratiques de partenariats »

« La qualité des présentations et les périodes de questions »

« La variété des perspectives a ajouté à la richesse des débats/discussions »

« La variété des participants et conférenciers – la présence d'autochtones, de gens d'affaires et de représentants gouvernementaux était bien proportionnée »

## 5 options faciles pour s'inscrire



**TÉLÉPHONE :**  
1-877-246-4832



**COURRIEL :**  
servicealaclientele@  
InstitutCanadien.com



**INTERNET :**  
www.InstitutCanadien.com  
/PartenariatsAutochtones



**TÉLÉCOPIE :**  
1-877-927-1563



**COURRIER :**  
L'Institut Canadien  
1329, rue Bay  
Toronto, Ontario M5R 2C4

Attention service du courrier : si non délivrable  
au destinataire, veuillez transférer au :  
Avocat, droit autochtone / ressources naturelles  
/ Plan Nord, Directeur, affaires autochtones

Conférence sur les

# PARTENARIATS D'AFFAIRES avec les COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

## Raisons de plus d'assister!

- 1 Mouvement Desjardins • Focus Graphite • Chef des Pekuakamiulnuatsh • Tata Steel Minerals Canada • SNC-Lavalin • Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee) • Hydro-Québec • Affaires autochtones et Développement du Nord Canada • Secrétariat aux affaires autochtones • Canadian Council for Aboriginal Business • Et plus!
- 2 Soyez à l'affût des secteurs en développement à l'heure actuelle et des opportunités d'affaires qui en découlent
- 3 Conseils pratiques de communications pour les communautés autochtones envers les promoteurs et vice versa
- 4 Réussir vos ententes post-Tsilhqot'in
- 5 La nouvelle réalité de la consultation post-Tsilhqot'in et impacts sur la vérification diligente pré-investissement pour les prêteurs et autres intervenants financier
- 6 Atelier de travail stratégique : Comment négocier et rédiger des ententes de partenariat autochtones/non-autochtones dans l'environnement juridique, politique et social actuel